



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLÉRON, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, T. VUITTENEZ.

Excusés : I. VINAI, L. SCHNIEITER, F. DOLE procuration respective à (N. SIEVERT, A. LOUVRIER, G. BOUHIN)
2 auditeurs

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Les délibérations suivantes sont ajournées :

- plan de financement pour la rue de la Gare et de la Nue
- enfouissement des réseaux rue de la Douet
- enfouissement des réseaux rue de la Nue et rue de la Gare
- enfouissement des réseaux rue de Champagne

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes : déclassement et désaffectation du chemin de la carrière et étude de faisabilité pour la déconstruction du bâtiment ADDSEA

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

1. Rétrocession voirie rue Paulette Guinchard

Le promoteur qui est à l'origine de la résidence sénior a un projet de crèche dans la continuité, formant ainsi un pôle intergénérationnel.

La mise en œuvre de ce projet nécessite de lourds investissements.

Le promoteur sollicite une contribution de la collectivité à hauteur de 24 225.00€ destinée à participer aux travaux de voirie et à financer les préconisations de la commune, telles que l'installation d'éclairage solaire et la mise en attente des réseaux adaptés à de futurs aménagements. Il souligne également l'importance de l'aide apportée par les collectivités dans ce type de schéma.

Ce versement est conditionné à la réalisation effective de la crèche et à l'achèvement de la résidence pour seniors. La rétrocession sera réalisée après la réception et la validation par la commune de la conformité du projet. **Accord à l'unanimité**

2. Mise en séparatif et voirie de la rue de la gare et de la Nue

L'État impose à la collectivité de mettre aux normes sa station d'épuration. Pour fonctionner, cette dernière doit recueillir plus de charge entrante.

À la suite de l'élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement, la rue de la Nue et la rue de la Gare ont été identifiées comme la priorité numéro 1 en ce qui concerne la réhabilitation.

Pour ce faire, la commune a lancé un appel d'offres en 2 lots et propose de retenir les offres mieux disantes:

- Lot 1 mise en séparatif et réseau d'eau : la société De Giorgi pour un montant de 294 335.70€ HT,
- Lot 2 voirie : la société Roger Martin pour un montant de 196 000€ HT.

Accord à l'unanimité

3. Désaffectation et déclassement du chemin d'accès à la carrière route de Septfontaines

Lors de la délibération du 5 novembre 2021, la municipalité a pris la décision de vendre, au profit de la carrière située route de Septfontaines, la partie du chemin d'accès actuellement propriété de la commune et qui se situe dans l'enceinte de cette dernière. Pour ce faire, il est nécessaire de désaffecter et déclasser la portion de cet accès. **Accord à l'unanimité**

4. Etude de faisabilité pour la démolition du bâtiment ADDSEA

En vue de la réhabilitation du bâtiment ancien ADDSEA en un marché couvert, la commune souhaite évaluer les coûts associés à la déconstruction partielle ou totale de la structure. À cette fin, la réalisation d'une étude de faisabilité est nécessaire.

Le bureau d'étude Blondeau a établi un devis pour un montant de 6800€ HT.

Le conseil municipal, **avec 22 voix pour et 1 abstention** décide de confier au bureau d'étude Blondeau cette analyse.

5. Questions diverses

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 13 janvier 2024 à 19H00 à la Salle des fêtes.

La municipalité remercie Les Francas pour le moment chaleureux partagé lors du repas de Noël avec les enfants qui fréquentent le périscolaire.

La municipalité tient à exprimer sa gratitude envers les personnes qui ont transmis leurs vœux et qui ont remercié pour les colis des anciens.

Les conscrits ont, comme à leur habitude, fêté la Saint Sylvestre dans un esprit de convivialité. Dans les années à venir, les conscrits auront la responsabilité de ramener les objets à leurs propriétaires.

La commune de LEVIER recherche un (e) assistant (e) de direction, chef(fe) de projets.
Temps de travail : 35H00 possibilité temps partiel.

Missions :

Organiser le projet de bout en bout, animer et suivre le programme «Petites Villes de Demain»

Savoir-faire :

Capacité en matière de communication écrite, techniques et outils d'organisation et de planification, aisance de communication orale, maîtrise de l'outil informatique.

Savoir-être :

Esprit d'initiative, être organisé, rigoureux, autonome, polyvalent et disponible.

Savoir faire preuve de diplomatie et de discrétion.

Merci d'adresser vos candidatures (CV + lettre de motivation) à secretariatmairie@levier.fr ou par courrier à Mairie de LEVIER 7B Place Bugnet - 25270 LEVIER.



Commande groupée fioul / granulés

La commune va proposer une nouvelle commande groupée de fioul et de granulés pour les habitants de LEVIER début février.

Les personnes qui sont déjà inscrites au fichier n'ont aucune démarche particulière à faire. Leur inscription au fichier 2023 est toujours valable en 2024.

En revanche, ceux qui ne sont pas encore inscrits et qui souhaitent bénéficier de cette commande groupée doivent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au 03.81.89.53.22 ou par mail à secretariatmairie@levier.fr en précisant : NOM, prénom, adresse, n° de téléphone et produit souhaité (fioul ordinaire, fioul supérieur, palette de granulés ou granulés en vrac).

L'inscription doit se faire avant le 19 janvier 2024, dernier délai.